

18 rue A. Condorcet
66000 PERPIGNAN
tél: 04.68.66.68.29
fax: 04.68.50.32.31
e-mail: fsu66@fsu.fr
http://fsu66.free.fr

F.S. 

66

Bulletin trimestriel de la Section des Pyrénées Orientales de la *Fédération Syndicale Unitaire* de l'Éducation, la Recherche, la Culture

1er Mai, lundi de Pentecôte... maintenir la pression!

Après la puissante mobilisation du 10 mars, des lézardes sont apparues dans l'entêtement du gouvernement Raffarin.

- Les négociations salariales pourtant bouclées unilatéralement par Renaud DUTREIL ont été, sous la pression, ré-ouvertes. Certes la résultat n'est pas à la hauteur des revendications, mais les décisions initiales ont été revues à la hausse. Pour autant, le contentieux 2000-2004 n'est pas réglé, les salaires 2006, la grille et les qualifications non plus...

- A l'éducation nationale, malgré un front unanime contre lui, le gouvernement reste sourd aux revendications (budget 2005, loi FILLON). Pour autant, la mobilisation n'est pas terminée. Elle se prolonge au-delà des manifestations interrégionales dont les militants FSU ont assuré le succès.

En guise de dialogue, le gouvernement choisit l'insulte vis à vis des personnels et la répression face aux lycéens. C'est un signe de faiblesse. Cela doit nous inciter à ne pas relâcher la pression.

La FSU appelle à renforcer l'action et les solidarités.

- Les **manifestations du 1er MAI** seront l'occasion de faire entendre, à nouveau, nos revendications.

- La FSU a proposé à l'ensemble de ses partenaires syndicaux (interprofessionnel, fonction publique, éducation) de **faire du 16 mai (jour férié supprimé) une journée d'action** sur les salaires, le temps de travail, l'emploi, les services publics, contre la loi FILLON et les suppressions de postes. Une réunion nationale, dans les jours à venir, en déterminera les modalités communes.

D'ores et déjà la FSU dépose un préavis de grève. Elle a pris également l'initiative d'une pétition au Premier Ministre pour signifier son opposition à la suppression d'un jour férié.

Michel FRANQUESA

Sur un autre sujet d'actualité (référendum sur la constitution européenne), la FSU 66 prend ses responsabilités conformément à ses mandats syndicaux en appelant à voter **NON** (voir pages 6, 7 et 8).



Sommaire: 1- Édito
2 - Supérieur: léger recul
3 - Cadre d'emploi pour TOS
4 - Déclaration FSU au CDEN
5 - Pétition Lundi de Pentecôte
6 - Carte scolaire 2nd degré
7 - Pas cette Europe
8 - Constitution Européenne

1° MAI
MANIF unitaire
FSU, CGT, CFDT, FO,
UNSA, Solidaires
○○○○

10 h 30
Place Catalogne
PERPIGNAN
○○○○

13 h
Grillade
RIVESALTES

Inscription obligatoire au
04.68.66.68.29



*Les syndicats
de la FSU*



EPA

Éducation, Populaire, Autogestion Jeunesse-Sport

SNAC

Syndicat National des Affaires Culturelles

SNAP-FNSP

Syndicat National du Personnel de la Fondation Nationale de Sciences Politiques

SNASUB

Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques

SNCS

Syndicat National des Chercheurs Scientifiques

SNE

Syndicat National de l'Environnement

SNEP

Syndicat National de l'Éducation Physique

SNEPAP

Syndicat National de l'Administration Pénitentiaire

SNES

Syndicat National des Enseignements de Second degré

SNESup

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur

SNETAP

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

SNICS

Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé

SNPCEN

Syndicat National de Physique Corpusculaire et de l'Énergie Nucléaire

SNPES-PJJ

Syndicat National des Personnels de l'Éducation Surveillée - Protection Judiciaire de la Jeunesse

SNPI

Syndicat National Personnels d'Inspection

SNUAS-FP

Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique

SNU-CLIAS

Syndicat National Unitaire des Collectivités Territoriales Intérieur et Affaires Sociales

SNUEP

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

SNUipp

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

SNU-TEFI

Syndicat National Unitaire Travail Emploi Formation Insertion

SYGMA

Syndicat Général Ministère de l'Agriculture

UNATOS

Union Nationale des Agents, Techniques, Ouvriers de Service

RECHERCHE: PRESSÉ, LE GOUVERNEMENT RECULE... UN PEU

Depuis janvier 2004, la mobilisation soutenue du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur vient d'imposer au gouvernement un nouveau recul. 3000 postes statutaires seraient créés au budget 2006 : 1500 chercheurs et enseignants-chercheurs et 1500 IATOSS et ITA. Mais cela est en deçà des demandes des États Généraux et, a fortiori, de celles de nos deux organisations. Le gouvernement refuse toujours de rattraper les retards (cf. les 150 postes dérisoires du budget 2005), de s'engager sur un collectif budgétaire pour cette année et tout autant sur la programmation pluriannuelle des emplois. Il n'y a aucune indication chiffrée sur le volume des allocations de recherche, leur montant et sur les mesures destinées à l'attractivité des carrières

Pour les financements de la recherche, le Premier Ministre confirme l'engagement d'1 milliard pendant trois ans (2005-2007). Sa répartition reste inacceptable : un tiers pour l'ANR, un tiers pour les établissements de recherche et un tiers de crédits d'impôt pour la recherche privée. Cela accentue le rôle inadmissible de l'ANR dans le pilotage de la recherche qui est le cœur des orientations gouvernementales.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU exigent une loi d'orientation et de programmation qui couvre tous les champs disciplinaires, SHS incluses, en recherche fondamentale et technologique. Une loi qui articule recherche et enseignement supérieur et qui relance la démocratisation de l'enseignement supérieur en lui donnant les moyens pour amener 50 % d'une génération à une qualification supérieure.

Dans un contexte où la communauté scientifique est mobilisée et où la pression sociale pousse le gouvernement à faire de premières concessions budgétaires, de court terme, le SNESUP et le SNCS appellent les personnels à poursuivre et à amplifier les actions pour le contraindre à des négociations –avec tous les partenaires– aboutissant à d'autres orientations et à une programmation pluriannuelle des emplois et des financements.

Infos, textes, communiqués...

<http://fsu66.free.fr>

**le site de la FSU des Pyrénées Orientales
à votre service.**

Communiqué de presse: **DRAPEAUX en BERNE**

La FSU tient à faire part des interrogations des personnels de l'Éducation Nationale en découvrant ce matin la décision du gouvernement, à l'occasion de la mort du pape, de mettre les drapeaux en berne sur les édifices publics et en particulier sur les établissements scolaires. Compte-tenu que le pape est d'abord un représentant d'une Église, une telle pratique est contraire aux principes de laïcité. Sans remettre en cause le respect du deuil des catholiques de ce pays, la FSU constate que cela s'ajoute à de nombreux signes ostensibles de présence des plus hautes autorités de l'État aux cérémonies religieuses.

Alors qu'il y a un an à peine, était promulguée une loi sur le port des insignes religieux à l'école dont nous avons noté les risques de stigmatisation, de telles pratiques conduisent à donner le signe que les principes de laïcité peuvent être à géométrie variable.

Paris, le 4 avril 2005

Lettre des secrétaires des UD CGT, FO, CFTD, FSU, UNSA, Solidaires au Préfet

Perpignan, le 11 mars 2005

Monsieur le Préfet,

Nous tenons à vous manifester notre mécontentement devant le peu de considération que vous semblez avoir pour les 10 000 manifestants qui ont défilé dans les rues de Perpignan, lors de la journée d'action et de grève du 10 mars.

Nous étions bien évidemment en retard au rendez-vous fixé avec vous, par vos services, à 12 h 15. Mais tout comme nous, vous connaissiez les raisons de ce retard.

Devant l'ampleur de la mobilisation, nous avons dû rallonger le parcours de la manifestation et comme nous sommes des gens responsables, nous n'avons pas quitté celle-ci en cours de route pour nous assurer jusqu'au bout de son bon déroulement.

Sans remettre en cause la capacité et la qualité de l'interlocuteur que vous aviez choisi pour vous représenter, nous avons devant votre choix de ne pas nous attendre, une nouvelle fois, refusé de rencontrer votre représentant.

Nous nous étonnons de cette attitude qui nous semble être assez révélatrice de la manière dont l'Etat, dont vous êtes le premier représentant dans ce département, entend mener le dialogue social. Celui-ci s'arrêterait-il aux déclarations médiatiques d'intention. Faudrait-il que nous brûlions des pneus devant la préfecture pour que vous acceptiez de prendre en considération les représentants que nous sommes?...

Nous sommes d'autant plus mécontents, que vos prédécesseurs dans ce département ne nous avaient pas habitués à ce genre d'attitude.

En fonction des circonstances, et il nous semble que la puissante mobilisation de ce jeudi 10 mars rentrait dans ce cadre, vos prédécesseurs ne traitaient pas avec un tel mépris, une délégation de premiers représentants des organisations syndicales signataires de ce texte.

En espérant que vous entendrez notre demande dont nous aurons l'occasion de débattre de vive voix lors d'une prochaine rencontre recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Communiqué de presse:

REPRESSION POLICIERE

La FSU dénonce vivement le recours à la répression policière contre les lycéens en lutte dans plusieurs villes de France. Ce n'est pas en envoyant les forces de police et en recourant à la violence que le gouvernement pourra trouver une issue au profond malaise que sa politique a créé dans le monde de l'éducation.

Le ministre, dénigrant une « infime minorité » ignore la réalité de l'opposition que rencontre sa politique parmi les jeunes, les personnels et les parents. En privilégiant le passage en force et en refusant le dialogue, il donne la pire des leçons de démocratie : il crée ainsi les conditions pour amplifier la crise.

La FSU réaffirme son soutien aux revendications des lycéens et à la journée d'actions et de manifestations du vendredi 8 avril, elle en appelle solennellement au gouvernement pour qu'il rétablisse au plus vite les conditions du dialogue et montre qu'il entend les aspirations de notre jeunesse.

Paris, le 7 avril 2005

Décentralisation: transferts des personnels

Pourquoi des cadres d'emploi spécifiques aux personnels TOS?

La mobilisation de 2003 n'a pas empêché le transfert des missions et des personnels TOS, mais la loi reconnaît que « ces personnels sont membres de la communauté éducative et concourent directement aux missions du service public de l'éducation nationale ». Cela se traduit par l'élaboration de cadres d'emploi spécifiques.

Ceux-ci apportent aux TOS :

- La garantie d'exercer leur mission dans un établissement scolaire

- La définition limitative de leurs tâches

- La possibilité que leur temps de travail soit organisé en fonction de la présence des élèves dans les établissements.

La FSU demande que les décrets statutaires le prévoient explicitement.

Comme employeurs, les Présidents des Conseils Généraux et des Conseils Régionaux n'en veulent pas. Ils préféreraient plus de « souplesse ». Les raisons qu'ils avancent sont discutables. La réglementation offre des possibilités pour favoriser la mobilité géographique et professionnelle des agents, pour leur reconnaître dans leur carrière, leur rémunération, les mêmes droits que ceux des autres agents de leur collectivité. La FSU s'en saisira pour peser sur les choix des employeurs dans l'intérêt des personnels.

Des cadres d'emploi spécifiques, c'est enfin le moyen de préserver au sein du service public les missions actuelles des TOS. Il faudra exiger que ces cadres d'emploi recrutent et que les missions soient remplies par des agents de ces cadres d'emploi.

- C'est un obstacle à la privatisation.

- C'est donner une chance à la réversibilité de la loi.

INFO-SITES FSU

Mise en ligne des différents documents, analyses, présentations, PowerPoint, textes législatifs, conventions..... et d'autres encore à venir.

Présentation à l'adresse:
<http://dossiers.fsu.fr/>

Accès possible par la page d'accueil du site national Rubrique "DOSSIERS" ou le site départemental:
<http://fsu66.free.fr>

Déclaration FSU, lors du CDEN du 5 avril 2005

Depuis plusieurs mois (et il y a 3 jours encore, lors de manifestations interrégionales), les personnels, les jeunes et les parents réclament une autre politique pour l'éducation et la recherche. Ensemble nous revendiquons une politique ambitieuse qui assure la réussite de tous les jeunes et réponde aux besoins de notre temps.

Au lieu d'entendre et de prendre en compte ce mécontentement, le premier ministre se montre insultant vis à vis des personnels en parlant de «négative attitude», alors que sur le terrain, les personnels s'investissent énormément pour faire réussir les élèves et qu'ils revendiquent des moyens, pour le faire encore mieux.

Le gouvernement, sourd à nos attentes, poursuit obstinément une politique de régressions:

- suppressions massives de postes qui amputent la capacité du service public à lutter contre l'échec et accroissent les inégalités,
- rentrée 2005 qui s'annonce catastrophique,
- suppression brutale des TPE en terminale,
- maintien du transfert de missions et de personnels aux départements et régions,
- passage en force d'une loi qui tourne le dos à la réussite de tous,
- loi d'orientation et de programmation pour la recherche et l'innovation ignorant les revendications formulées par la communauté scientifique et universitaire.

Cette attitude illustre la notion de dialogue social du gouvernement, plus proche du monologue ressassant les mêmes affirmations et contre vérités et ignorant les attentes.

Ce n'est pas ainsi qu'il rétablira la nécessaire confiance vis à vis des personnels.

L'absence de CDEN depuis la rentrée scolaire tout comme la non réception des représentants syndicaux à l'issue des diverses manifestations notamment celle du 10 mars sont-elles à rapprocher de cette conception du dialogue?

L'ordre du jour de ce CDEN est assez révélateur; on va nous présenter en point n° 4, les objectifs pour la rentrée 2005 alors que toutes les mesures de carte scolaire ont déjà été décidées lors des commissions techniques paritaires (départementales ou régionales).

Tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de la jeunesse et sont attachés à l'école et à la recherche publiques continuent à refuser la casse du service public d'éducation et à exiger d'autres choix :

- un collectif budgétaire pour restituer les moyens supprimés à la rentrée 2005 (postes, options, remplacements, scolarisation en maternelle, TPE...)
- une programmation des moyens pour répondre aux besoins du service public
- l'abandon de la loi sur la recherche et la prise en compte des revendications de la recherche publique et de l'université, une autre politique éducative qui, contrairement à celle proposée par la loi Fillon, permette la réussite de tous.

C'est pourquoi nous tenons une nouvelle fois à dénoncer, dans ce CDEN, un budget 2005 qui réduit la préparation de la rentrée à une gestion de la pénurie.

Il suffit de lire les documents du Ministère (voir note n° 5, de février 2005) pour le vérifier. La lecture des courbes contenues dans ce document montre que si la dotation budgétaire augmente pour l'Éducation Nationale, sa part dans le Budget de l'État régresse.

Nous n'acceptons pas que l'État ait une préoccupation moindre à l'égard de son école.

Suppression d'un jour férié

La FSU s'est adressé au premier Ministre pour qu'il tire les leçons de la pagaille du lundi de Pâques et revienne sur sa décision de faire du lundi de Pentecôte, un jour travaillé à l'école.

Si le Premier ministre maintient sa décision, ce sera une répétition à grande échelle du gâchis et du gaspillage qu'on a vu dans le Gard ou à Belfort. Les gens ont fait de la résistance active ou passive, c'est bien la preuve qu'ils ne veulent pas de cette décision gouvernementale.

La FCPE a déjà appelé les parents à ne pas envoyer leurs enfants à l'école le 16 mai, jour du lundi de Pentecôte. La FSU débat dans ses instances de la possibilité d'un mot d'ordre de grève.

Nous étions contre quand la décision a été prise en novembre dernier, nous continuons à l'être. Il y a d'autres moyens d'être solidaires que de supprimer un jour férié, d'augmenter autoritairement et unilatéralement notre temps de travail.

La meilleure façon d'être solidaires serait de prélever sur les profits, de jouer sur la fiscalité.

Perpignan, le 5 Avril 2005

Lundi de pentecôte

Lettre ouverte à

Monsieur le Premier Ministre,



Le déroulement du lundi de Pâques a montré les problèmes que pose la suppression d'un jour férié ; il a permis également de confirmer l'opposition que rencontre cette décision unilatérale au sein de la population des élus, des salariés, des personnels des services publics. Le résultat en a été le gâchis, le gaspillage, les dépenses et les présences inutiles dans un certain nombre de services publics et notamment le service public d'éducation.

Pour ne pas réitérer cette situation de gaspillage lors du lundi de Pentecôte, nous vous demandons de renoncer à la suppression d'un jour férié et d'ouvrir des négociations sur la façon d'assurer la nécessaire solidarité avec les personnes âgées et dépendantes.

Nous vous demandons pour éviter de nouveaux gâchis, de renoncer à une mesure qui ne pourra être perçue que comme une brimade inutile.

| Nom Prénom | Lieu de travail | Ville/Département |
|------------|-----------------|-------------------|
| | | |

Dans sa séance du 4 avril, le Conseil Général a décidé, à la majorité, de refuser de signer la convention pour le transfert des TOS aux départements.

Un point d'appui pour réaffirmer notre refus de ce transfert.

CARTE SCOLAIRE:

Soyons sérieux!

D'année en année, la pilule est de plus en plus dure à avaler pour notre département!

Cette année, 3 suppressions de postes en collège étaient annoncées.

Bilan: 109 suppressions pour 83 «créations» (33 d'entre elles étant des postes avec complément de service sur un autre établissement), soit 26 postes en moins! De plus, on nous maintient que ces 26 suppressions correspondent bien à 3 «emplois» de moins, les 32 stagiaires (promis) équivalant à eux seuls à 10 postes et la LOLF nous obligeant à rendre 3 postes pour «objectifs non-atteints»!

Que les stagiaires soient utilisés en moyens d'enseignement est bien une des choses qui pose problème! Ne parlons pas des heures sup, des contractuels et des vacataires qui vont combler les manques à moindre frais.

De plus, la précarité touche ainsi de plus en plus de collègues: 50 collègues sont victimes d'une mesure de carte scolaire; 14 d'entre eux voient leur poste supprimé bien que créé l'an dernier.

Tout ceci est justifié par une baisse d'effectifs, entérinée par le Rectorat et même pas avalisée par l'I.A., et en ne tenant aucun compte de la création de 2 nouveaux collèges. Le résultat concret est que nous nous retrouvons en collèges avec sensiblement le même nombre d'élèves et 26 profs de moins.

La situation est encore plus criante en lycées puisque 115 postes sont supprimés dans notre académie (45 annoncés) alors que l'on prévoit 624 élèves de plus (soit un poste de moins pour 6 élèves de plus!). 17 suppressions prévues dans notre département.

Et l'on voudrait nous faire croire que c'est en supprimant les moyens d'enseignement, les options, le «travailler autrement» etc qu'on va améliorer le système éducatif français!

Soyons sérieux!

Anne-Marie DELCAMP

Pour une Europe démocratique, sociale et Solidaire, le Congrès du SNESUP appelle au vote NON au référendum

Le projet de constitution européenne -qui concerne pleinement le champ d'intervention syndical par son contenu et ses objectifs- confirme et renforce la fuite en avant libérale de la politique actuelle de l'Union européenne.

Il s'oppose à l'application de mesures en rupture avec le néolibéralisme que voudrait prendre tout gouvernement d'un des Etats membres. Le dogme de la primauté du marché et de la "concurrence libre et non faussée", répété tout le long du texte constitutionnel, est le fil conducteur de ce projet dont les conséquences économiques et sociales s'imposent à tous les pays membres.

Ainsi les choix propres de chaque pays, et ceux de l'Union, y sont drastiquement limités, le dumping social et fiscal y est favorisé, et le projet de marchandisation de l'AGCS (OMC) y a sa mise en oeuvre facilitée, dont dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des services sociaux et de la culture.

Quant aux services publics ils n'apparaissent même pas dans le texte : leur existence n'est pas reconnue dans le projet constitutionnel !

Les SIEG (Services d'intérêt économique général) y sont strictement encadrés par le principe de la concurrence. Dans le domaine de la recherche, la logique des "programmes spécifiques" et l'accent mis sur la compétitivité des entreprises rappellent singulièrement les considérants et la logique du projet de Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Innovation (LOPRI), et de la loi d'orientation scolaire, du Ministre Fillon.

C'est pourquoi le Congrès du SNESUP des 6-7-8 avril 2005 appelle solennellement au rejet du TCE, et au vote NON au référendum du 29 mai 2005.

Le SNESUP réaffirme son engagement en faveur d'un service public d'éducation, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur, ouvert à tous, gratuit, de qualité, offrant à chacune et chacun les moyens d'un épanouissement intellectuel, professionnel, citoyen, culturel ; un service public d'éducation à l'abri des pressions marchandes et des pouvoirs économiques.

L'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur et les projets de coopération internationale doivent être élaborés démocratiquement et en toute transparence ; tournés vers le développement de la recherche fondamentale et de l'ensemble des champs de la connaissance, vers la plus large diffusion et appropriation des savoirs ; soucieux de répondre aux besoins sociaux, éthiques, environnementaux, plutôt que soumis à une vision marchande et libérale de l'Europe.

Le SNESUP poursuivra le travail d'information et de débat, dans un esprit d'ouverture et d'échange, dans le respect de l'opinion et des convictions de chacun, auprès des syndiqués et des collègues.

Il appelle chacun de ceux-ci à s'exprimer, lors du référendum, sur cette question d'importance dont l'enjeu n'est rien de moins que le choix de l'Europe que nous voulons.

A partir de sa problématique syndicale et de ses analyses, et en totale indépendance, le SNESUP participera aux initiatives pour le "non" qui iront dans le sens d'une Europe plus démocratique, plus sociale et plus juste.

Le SNESUP souhaite que la FSU prenne position dans le même sens.

Didier CHAMMA

Cette Europe que nous ne voulons pas !!!

« A l'Europe que la pensée de banquier veut à toute force nous imposer, il s'agit d'opposer non, comme certains un refus nationaliste de l'Europe, mais un refus progressiste de l'Europe néo-libérale des banques et des banquiers. Ceux-ci ont intérêt à faire croire que tout refus de l'Europe qu'ils nous proposent est un refus de l'Europe tout court. Refuser l'Europe des banques, c'est refuser la pensée de banquier, qui sous couvert de néolibéralisme, fait de l'argent la mesure de toutes choses, de la valeur des hommes et des femmes sur le marché du travail et, de proche en proche, dans toutes les dimensions de l'existence » c'est ce que déclarait Pierre Bourdieu en 1997, il introduisait avant l'heure la question que pose aujourd'hui le texte du Traité Constitutionnel Européen (TCE), quelle Europe voulons nous ? Devons nous accepter cette Europe économique que nous propose le TCE ? Quels doivent être les contours de cette autre Europe à laquelle aspire le mouvement social ?

L'Europe en gestation, celle que dissimule mal une lecture attentive du Traité Constitutionnel, celle que nous révèle au grand jour la « directive services », plus connue sous le nom de directive Bolkestein, est bien celle des banques et des banquiers.

Dans sa troisième partie le traité aborde en détail la question des politiques économiques, le souci des rédacteurs est de faciliter ainsi le développement d'une « concurrence libre et non faussée ». Cette expression « concurrence libre et non faussée » répétée maintes et maintes fois tout au long du texte démontre le parti pris économique des rédacteurs du texte.

Selon les fondamentaux de l'orthodoxie libérale le libre jeu des lois de l'offre et de la demande est seul capable de garantir l'équilibre des marchés, la croissance, le plein emploi et le bonheur social (la théorie néo-classique parle d'Optimum Généralisé au sens de Pareto). Les réglementations, le droit du travail, les droits sociaux, la protection sociale, le secteur public et les services publics sont autant d'obstacles qui freinent la mise en œuvre de cette « concurrence libre et non faussée » apte à garantir l'optimum économique et social de la théorie libérale (c'est pour cela que le TCE reconnaît timidement leur existence mais ne propose jamais leur promotion, au contraire).

Plus qu'un cadre institutionnel le TCE nous propose une définition totale et partielle de l'organisation de la société et de ses objectifs. Un texte constitutionnel généralement se cantonne à définir le cadre dans lequel s'exercent les libertés publiques et politiques, il fixe les règles du jeu politique et institutionnel, il veille au respect d'un certain nombre de principes fondateurs de la démocratie. Jamais dans l'histoire des démocraties un texte constitutionnel n'a figé le contenu de la politique économique, c'est ce que fait le TCE il constitutionnalise le cadre économique et la politique économique. Quel est alors l'intérêt à vouloir figer dans la loi suprême les pratiques de la politique économique ?

La réponse à cette question est apportée par les travaux de deux économistes néo-libéraux Finn E. Kydland et Edward C. Prescott (tous les deux lauréats du prix Nobel 2004). Selon ces deux économistes la politique économique est un jeu complexe entre la puissance publique (l'Etat et les intérêts collectifs) et les agents privés (comprendre le marché et les intérêts privés). Les agents privés ne sont jamais passifs face aux politiques économiques publiques, celles-ci influenceraient les comportements des acteurs de l'économie et fausseraient le jeu du marché.

La politique monétaire constitue l'exemple le plus flagrant de cette influence négative du politique sur l'économie.

Les autorités publiques peuvent, par exemple, annoncer des politiques monétaires strictes (réduire et stabiliser l'inflation, rechercher de l'équilibre des comptes publics et réduire la dette de l'Etat, ...), mais les agents privés savent que les pouvoirs publics peuvent dévier très rapidement de la règle annoncée (pour des raisons électorales par exemple). Ils savent que le pendant d'une politique monétaire stricte est une inéluctable montée du chômage, les agents privés peuvent prendre les devants d'un changement d'orientation politique et anticiper une reprise de l'inflation dans leur comportement (consommation et/ou investissement), ceci se traduit par le développement de l'endettement (l'inflation allège le poids des dettes), à plus ou moins long terme préjudiciable, selon tout économiste néo-libéral, à la croissance et au plein emploi.

Il est donc souhaitable de réduire la capacité des gouvernements de décider de la politique économique, il suffit alors d'inscrire dans la constitution un certain nombre de règles de politique économique intangibles auxquelles il devient illégal de déroger. On voit alors l'intérêt de constitutionnaliser la politique économique parce que cela éloignerait le spectre de la crise, en rendant le futur prévisible on permettrait à l'économie de fonctionner sur les bases « d'une concurrence pure et parfaite ».

La mise en place d'une banque centrale « indépendante » (entendre de tout contrôle politique) ayant pour seul objectif la stabilité des prix et de la monnaie constituerait la solution la plus achevée de contrôle de la puissance publique préconisée par Kydland et Prescott. En résumé l'analyse de Kydland et Prescott conduit à admettre qu'il convient de confisquer au politique donc au citoyen le pouvoir de décider des politiques économiques.

Dans le cadre du TCE la Banque Centrale Européenne gardienne de l'orthodoxie monétaire et de l'euro ne doit aucun compte au pouvoir politique, sa mission constitutionnelle est de défendre la monnaie et la stabilité des prix, ce que nous payons sous la forme du chômage, de l'exclusion et du recul du pouvoir d'achat. Enfin la règle de l'unanimité qui régit toute réforme du TCE donne la garantie d'une « stabilité durable » apte à garantir une « concurrence libre et non faussée ». Le TCE dans la forme où il est rédigé constitue l'expression la plus achevée des fantasmes néo-libéraux : placer la société dans son ensemble sous le contrôle du pouvoir économique.

Parce que la politique monétaire détermine : la répartition des richesses entre salariés et employeurs, entre créanciers, rentiers et débiteurs, la question de l'égalité des chances (notamment au travers de la question de la place et du rôle du secteur public et des services publics au travers de la question de leur financement), elle génère de l'exclusion, du chômage et de la pauvreté, faut-il alors absolument dire oui à ce traité qui garantit la liberté de s'enrichir pour quelques uns et pour beaucoup d'autres d'être encore plus pauvre ?

Le Traité Constitutionnel pose avant tout les questions de l'avenir de la démocratie, qu'il souhaite soumettre à la tyrannie des marchés, et de l'avenir de la solidarité et des intérêts collectifs que l'on rêve d'assujettir aux intérêts privés.

Loin de produire le chaos annoncé par les médiatiques cassandres du oui, le rejet du TCE constituera un nouveau départ sur les bases d'un véritable projet alternatif à l'Europe des banques et des banquiers, CETTE EUROPE QUE NOUS NE VOULONS PAS.

Gérard GIRONELL

POUR une EUROPE SOCIALE, VOTONS NON au TRAITE CONSTITUTIONNEL

Après lecture plus approfondie et débats dans les divers syndicats, le CDFD de la FSU 66 du lundi 7 mars a une nouvelle fois mis à son ordre du jour, le projet de constitution européenne.

Dans notre texte adopté le 6 décembre 2004 nous avons développé un certain nombre d'arguments pour appeler à rejeter le traité constitutionnel. La nouvelle discussion a abouti sur la nécessité d'aller au-delà de cet appel en appelant nos collègues à voter NON.

La campagne menée par les partisans du OUI, relève de la désinformation, de la culpabilisation et d'une vision unique de l'Europe livrée aux seuls tenants de la libre concurrence et de la libre circulation des capitaux.

Il ne s'agit nullement, pour nous, de nous substituer à une organisation politique ou de pallier une absence à ce niveau-là. Notre positionnement relève bien d'un engagement purement syndical: il constitue le prolongement logique de toutes les actions menées par la FSU depuis plusieurs années pour défendre les services publics en général, celui de l'éducation en particulier, un système de retraites et sécurité sociale pour tous, l'amélioration des conditions de travail ainsi que la nécessité de relancer une politique de création d'emplois...

Nous considérons que ce texte concerne très directement notre avenir ainsi que celui des organisations syndicales et de leur capacité à agir.

Le principe du "marché unique où la concurrence est libre et non faussée" est déjà mis en œuvre dans les faits avec la politique du gouvernement RAFFARIN entièrement dévoué au MEDEF qui se traduit par toutes les remises en cause et les casses successives des services publics, que nous subissons.

S'il était inscrit dans la constitution, il ne ferait qu'aggraver la situation actuelle, il deviendrait la règle pour tous les pays d'Europe et ne pourrait plus être remis en cause.

Il ouvrirait la voie à des mesures encore plus régressives comme la "directive BOLKESTEIN".

Les services publics appelés «services d'intérêt économique général» n'apparaissent ni dans les valeurs ni dans les objectifs de l'Union. C'est un recul par rapport aux anciens traités qui n'ont d'ailleurs pas empêché la libéralisation du transport ferroviaire, de l'énergie ou de la poste! Deux articles font peser une menace réelle sur l'existence même des services publics à la française:

Art III-166-2 *«les entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général sont soumises aux dispositions de la Constitution, notamment aux règles de la concurrence»*

Art III-167-1 *«sont incompatibles avec le marché intérieur, les aides accordées par les États membres ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions»*

- *«la libre circulation des services, des marchandises et des capitaux»* que l'on retrouve dans le préambule de la Charte des droits fondamentaux est peu compatible avec l'Europe sociale que nous réclamons. L'article III-156 écarte des initiatives comparables à la taxe Tobin: *«les restrictions aux mouvements des capitaux sont interdites»*.

Ce n'est pas de cette Europe dont nous avons besoin. Nous considérons qu'une victoire du NON, loin de provoquer le chaos et de remettre en cause la construction européenne, permettra au contraire de relancer le débat pour la construction d'une autre Europe plus solidaire et plus démocratique, une Europe du progrès et du renforcement des droits des travailleurs.

C'est pourquoi nous appelons à voter NON à ce traité constitutionnel !

Communiqué de presse: ***Une censure attentatoire à la mission laïque du Service Public***

La FSU, la Ligue de l'Enseignement, le SGEN-CFDT et L'UNSA Éducation estiment devoir protester ensemble publiquement contre la censure par le Ministre de l'Éducation du numéro spécial de «Textes et documents pour la Classe» élaboré par le CNDP, à l'intention des maîtres, et des élèves, sur le projet de Traité constitutionnel européen.

Nos quatre organisations portent sur ce projet politique et sur les enjeux du référendum des regards certes divergents, mais elles sont animées par un commun et impérieux souci de défendre la mission laïque du service public d'éducation, qui exige, notamment, accès à l'information et formation de l'esprit critique.

Un débat contradictoire réalisé, avec l'accord du ministère, entre deux spécialistes universitaires, l'une favorable au «OUI», Florence Deloche Gaudez, l'autre favorable au «NON», Dominique Rousseau, devait aider à comprendre ce traité et ses enjeux. Mais au prétexte de «neutralité» ce débat a été finalement remplacé par un article de l'universitaire favorable au Oui.

Nos organisations demandent que ces éléments d'appréciation contradictoires puissent être présentés par le CNDP à l'intention des citoyens en devenir que sont les élèves des établissements publics de l'Éducation nationale.

Le Service public laïque ne saurait, en effet, se voir ainsi interdire d'apporter, tout particulièrement, dans cet important débat, les arguments permettant aux citoyens de faire, en toute connaissance, des choix éclairés, libres et responsables.